

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 8

Artikel: Un chevreuil emblousé !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. D..., voulant hâter l'achèvement d'une cave, dont les travaux n'avançaient pas au gré de ses désirs, a eu recours à un procédé tout à fait ingénieux. Depuis quelque temps déjà, ses ouvriers, travaillant à la journée, exécutaient leur besogne avec une nonchalance intolérable. Tout à coup, on remarqua, non sans étonnement, que les ouvriers faisaient preuve d'une ardeur inouïe. Plus de paresse, plus de lenteur : les travaux avançaient comme par enchantement. La cave eut bientôt la profondeur voulue. Mais, chose plus extraordinaire encore, les ouvriers ne voulaient plus s'arrêter ; ils piochaient toujours et cela au point qu'il fallut avoir recours au syndic pour faire cesser les travaux !

Le propriétaire raconta alors, en riant, que, désespérant de voir achever le travail entrepris, il avait, un soir, enseveli à un pied de profondeur dans le terrain que les ouvriers devaient enlever, une vieille boîte, hermétiquement fermée, dans laquelle il avait placé un vieux morceau de parchemin contenant ces mots : *Ci-dessous est le gros trésor à la Dame. Cent mille livres en or et deux cents écus neufs.*

On comprit l'acharnement des ouvriers, qui, en entendant la vérité, firent une grimace des plus pitoyables.

Avis aux terrassiers.

L. D.

Pibliet et le pierrès cassâës.

Pibliet étai on petit païsan qu'avai prâo mau à veri et tornâ ; l'étai coumeint y'ein a bounadrâi, que dussont teri lo diablo pè la quia po poâ niâ lè dou bets, mâ ora qu'on a votâ cliia défarcachon, faut espérâ que l'âodrà on bocon mi.

Pibliet fasâi don coumeint poivè, et quand l'avai tot reduit su la fin dè l'âoton, sè mettâi à cassâ dâi pierrès ; l'avai atsetâ on bâléran et s'étâi fabrequâ onna tièce que cein resseimbiâvè à 'na mâiti dè letchâire dè cabaret, et tè cassâvè quie cliiâo pierrès que ramassâvè su sè tsamps ; kâ on ein trâovè adè prâo su lè djeinès z'espacettès, permi lè z'é-trâobliès après lo bliâ, et su lè tsamps ein sémorè ; enfin su tot cein qu'a étâ veri. L'ein fasâi dâi petits moués decé, delé, et lè z'allâvè queri avoué sa vatse et son tsai à panâirès.

La coumouna, que n'avai min dè pierrâire, ni dè graviélâire, étâit tot parâi d'obedjâ dè retserdzi lè tsemin sein quiet lo grand voyié étâi bintout quie po fère budzi la municipalitâ, que dévessâi sè proturâ dâo matériaux coute que coute, et Pibliet que savâi cein, veindâi sè pierrès, qui cein lâi fasâi adè gagni oquié ; mâ l'étâi dâi iadzo prâo molési dè s'accordâ po lo prix, po cein que lo syndico tegnâi pî trâo po la coumouna. Assebin l'autro dzo que marchandâvè lo moué à Pibliet, diabe lo pas se l'ont pu s'arreindzi.

— On vo z'ein baillè dou francs la tièce, se fasâi lo syndico.

— Na ! vo dio, à mein dè dou francs cinquanta,

m'einlâvâ se lè laisso, kâ po dâi pierrès, l'est dâi pierrès ; n'est pas on moué dè regret, allâ pî.

— Vo dio pas ! mâ tot parâi l'est trâo tchai ; volliâi-vo po dou francs ?

— Na ! petout què dè lè veindrè po cé prix, y'améré mi lè bailli à mon caïon !

Un chevreuil emblousé !

M. de Cherville, après avoir rendu hommage, dans sa chronique du *Temps*, aux aimables qualités du chevreuil, est forcé de constater que cet animal n'en est pas moins affecté d'un assez vilain penchant, celui des jouissances bachiques :

« Il est vrai qu'il ne lui donne satisfaction qu'une fois par an, et c'est là une circonstance atténuante. Au printemps, il se jette avec avidité sur les jets tendres et savoureux de la bourdaine, et cette nourriture chargée de sève, fermentant dans son estomac, l'énivre au point qu'il abandonne ses cantons pour se montrer comme affolé partout où le hasard le conduit.

» Il y a quelques années, un homme du village de la Queue-en-Brie, qui regagnait son village, en battant, non pas les murailles, mais les tas de pierres, car il se trouvait lui-même dans cet état où un simple mortel a le droit de se croire l'égal des dieux, aperçut dans un des fossés de la route un animal fauve qui lui parut endormi. C'était un chevreuil qui, sous la pernicieuse influence du brout, était venu induire les passants en tentation. Sans se laisser attendrir par la similitude de leurs situations réciproques, recouvrant immédiatement ce qu'il fallait de raison pour calculer la valeur de l'aubaine, le paysan saisit l'animal, lui attacha les pieds avec son mouchoir, et, l'ayant chargé sur ses épaules, il essaya de l'emporter.

» Ces préparatifs, dissipant les vapeurs des pous-ses de bourdaine, avaient aussi ramené l'ivrogne à quatre pattes au sentiment de sa situation ; il protesta et se débattit si bien, que l'autre, qui était inventif, ôta sa blouse, fit passer la tête de la bête par le collet, et, rapprochant la partie inférieure en forme de sac, improvisa une sorte de camisole de force qui paralysait les mouvements du prisonnier.

» Il venait de terminer ces ingénieuses dispositions, lorsqu'il entendit une voix railleuse lui demander s'il avait besoin d'aide ; en se retournant, il se vit entre deux gendarmes qui, sans plus de préambule, lui déclarèrent procès-verbal ; car il paraît que, plus heureux que nous, qui y laissons notre supériorité humaine, le chevreuil ne perd pas dans l'ivresse ses droits au beau titre de gibier.

» Tout en écrivant les nom et prénoms du paysan, ces représentants de la loi avaient enjoint au délinquant de rendre son captif à la liberté ; malheureusement, dans son trouble, le pauvre diable ayant commencé par détacher le mouchoir qui entravait les pattes de l'animal, celui-ci n'en fut pas plutôt débarrassé qu'il s'élança dans la direction

des bois, un peu gêné dans sa marche par la blouse qu'il n'avait pas pris le temps de restituer à son propriétaire, mais cependant assez rapidement, grâce aux nombreux accrocs que ses pinces pratiquaient dans la toile, pour enlever à ce dernier tout espoir de la recouvrer. Je vous laisse à penser quel dut être l'étonnement de la chevrette quand elle vit arriver son conjoint ainsi déguisé. »

Et celui de la moitié du paysan, donc, que l'auteur passe sous silence, il ne dut pas être moindre, ce nous semble.

Caroline Buffard, de Versoix, se promenait l'autre jour à Genève, avec une amie fraîchement débarquée du village de Champtauroz, où, paraît-il l'usage, des trottoirs n'est pas encore bien connu. Caroline marchait à côté du trottoir, sur la chaussée où le dégel avait laissé une épaisse couche boueuse. Sa compagne lui dit tout à coup en accent vaudois : *Tu es donc bête ! viens donc vers moi sur le galoppoi !*

Aux jeunes filles à marier :

Sur un navire se trouvait une miss courtisée par quatre gommeux. Elle alla trouver le capitaine et lui demanda conseil.

Après réflexion, le capitaine répondit : Jetez-vous à la mer et vous donnerez votre main à celui qui vous retirera.

La jeune fille se précipite courageusement dans l'onde amère : trois de ses amoureux s'élancent et la sauvent.

Nouvel embarras de miss... Nouvelle demande de conseil au capitaine qui, après une nouvelle réflexion, répondit :

— Epousez celui qui n'a pas été à votre secours, c'est le moins bête des quatre.

A l'approche des élections du printemps, il est intéressant de donner la signification de cette manière de parler : *remporter une veste*, appliquée en France à un aspirant député qui a échoué dans sa candidature.

C'est au théâtre qu'est née l'expression de *remporter une veste*. Dans une farce intitulée *les Etoiles*, qui se jouait pour la première fois au Vaudeville, le dialogue suivant, selon Joachim Duflot, s'établit entre l'étoile de Venus et l'étoile du berger :

— La nuit est sombre, l'heure est propice, viens t'asseoir sur ce tertre de gazon, dit le berger.

— L'herbe est humide des larmes de la rosée, répond la bergère.

— Assieds-toi sur ma veste, reprit le berger galant.

Ici, le rire moqueur de la salle entière, se joignant aux sifflets, suspendit tout à coup les élan du berger, et la fée dut s'arrêter tout court. Le public demanda de baisser le rideau, et l'acteur confus, reprenant tristement sa veste sur le tertre, salua le parterre irrité et se retira.

Pendant les quelques représentations qui suivirent, l'acteur fut encore obligé de *remporter sa veste* au même endroit de la pièce ; on en parla dans les salons, et le public en fit un proverbe.

L'*Estafette* du 15 courant faisait remarquer qu'à Colombier (Neuchâtel) on compte 8 habitants dont l'âge, se montant à 580 ans, donne pour chacun d'eux une moyenne de 72 ans. Notre canton offre un exemple de longévité plus frappant encore. Dans le petit village de Grancy, près Cossonay, qui n'a guère plus de 300 habitants, se trouvent 8 personnes comptant ensemble 672 ans, soit en moyenne 84 ans pour chacune d'elles.

Un bourgeois de Grancy.

Un plaignant, auquel on a soustrait une somme assez forte, se présente au bureau d'un juge de paix de campagne et le prie de bien vouloir ouvrir une enquête et d'entendre tout spécialement un individu qu'il soupçonne.

Après l'avoir écouté quelques instants, le juge lui dit :

— C'est impossible ; ce n'est pas lui... ; il a communiqué avec moi.

Les enfants de Savigny avaient profité d'un dimanche pour faire aux petits artilleurs, en brûlant de la poudre dans de vieux canons de fusil, et cela à la barbe d'un membre de la commission des écoles. Le lendemain, l'honorable fonctionnaire se rend au collège pour admonester les jeunes perturbateurs. S'adressant à l'un d'eux :

— Dis voir, François, c'est toi qui mettais le feu?... Je devrais te punir sévèrement ; mais cependant, si tu sais me dire qui a inventé la poudre, je te libérerai.

— Je ne sais pas, dit l'enfant, mais j'ai souvent entendu dire dans le village que ce n'était pas vous.

Théâtre. — Deux belles représentations nous sont annoncées, qui ne peuvent manquer d'attirer un nombreux public. Demain, à 7 heures, **Marie Tudor**, drame en 4 actes de Victor Hugo, suivi de **Bébé**, comédie en 3 actes. — Lundi, 25, seconde représentation de **Mlle Agar**, la grande tragédienne.

L. MONNET.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore réglé leur abonnement de l'année dernière de le faire sans retard, soit par l'envoi d'un mandat de poste, soit autrement.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne.

Solde d'Agendas de poche et Calendriers divers au rabais.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELSLE ET F. REGAMEY.